

PAR SDÉ et PAR COURRIER

Steve Cadrin
Ligne directe : 514 392-5725
scadrin@dhcavocats.ca

Laval, le 16 avril 2020

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'Énergie

Tour de la bourse
800, Place Victoria
2^{ième} étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet: Demande du Transporteur relative à la construction du nouveau poste des Irlandais et de ses lignes d'alimentation

Commentaires de l'AHQ-ARQ

Dossier : R-4115-2020

N/D: 4503-1

Chère consoeur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), a déposé, le 5 février 2020, une demande pour obtenir l'autorisation de la Régie de l'énergie (la « Régie ») de procéder à la construction du nouveau poste des Irlandais et de ses lignes d'alimentation (le « Projet »).

La mise en service du Projet est prévue pour juillet 2023. Le coût total du Projet s'élève à 131,1 M\$ et s'inscrit dans les catégories d'investissement « Croissance des besoins de la clientèle » et « Maintien et amélioration de la qualité du service ». Le Projet vise à répondre à l'accroissement de la demande d'électricité du centre-ville de Montréal.

La demande est soumise en vertu des articles 31 (5)^o et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la « Loi »), ainsi qu'en vertu des articles 1, 2 et 3 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le « Règlement »).

Dans un avis aux personnes intéressées publié sur son site le 24 février 2020¹, la Régie indique qu'elle traitera cette demande par voie de consultation et que les personnes intéressées pourront lui soumettre des commentaires au plus tard le 16 avril 2020 à 12 h.

De tels commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

¹ A-0003.

Montréal

800, rue du Square-Victoria, bureau 4500
C.P. 391, Montréal QC H4Z 1J2
Téléphone : 514 331-5010 | Télécopieur : 514 331-0514

Laval

2955, rue Jules-Brillant, bureau 301
Laval QC H7P 6B2
Téléphone : 514 331-5010 | Télécopieur : 514 331-0514

C'est dans ce cadre que l'Association Hôtellerie Québec (« AHQ ») et l'Association Restauration Québec (« ARQ »), (collectivement « AHQ-ARQ ») se sont regroupées aux fins de présenter à la Régie les commentaires qui suivent.

Dans le passé, l'AHQ-ARQ a démontré la nature de son intérêt lors de multiples dossiers à la Régie, dont certains portant sur les investissements du Transporteur. Une liste de ces dossiers, de même qu'une description détaillée de la nature de l'intérêt de l'AHQ-ARQ apparaissent notamment dans une demande d'intervention récente dans le cadre du dossier d'investissement R-4112-2019².

La justification du Projet

Le Transporteur justifie essentiellement la mise en service du Projet de 131,1 M\$ en 2023 par la prévision des besoins aux postes Central-2 à 120-12 kV, et Adélard-Godbout à 120-25 kV dont la somme ne doit pas excéder la capacité de deux lignes à 120 kV (L1194/L1278) provenant du poste de La Prairie à 315-120 kV situé sur la Rive-sud de Montréal.

La capacité de ces lignes est limitée à 200 MVA en été et à 225 MVA en hiver. Selon les prévisions utilisées par le Transporteur, le transit planifié sur ces deux lignes excéderait cette capacité, ce qui impliquerait que la capacité d'alimentation des postes Central-2 et Adélard-Godbout s'en trouverait plafonnée à compter de l'été 2022 tel que le Transporteur le montre dans le tableau 2 reproduit ci-dessous³. Il est à noter que cette version du tableau 2 a été révisée par rapport à sa version originale qui avait fait l'objet d'une saisie erronée⁴.

Tableau 2
Prévisions des postes et lignes à 120 kV de la zone visée - Période 2019-2034 (MVA)

Postes/ligne	Capacité (MVA)	Charge en pointe hivernale (MVA)														
		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	2031-2032	2032-2033	2033-2034
Central-2, 120-12 kV	185	108	112	115	114	114	115	116	117	117	118	119	119	120	121	121
Adélard-Godbout, 120-25 kV	130	46	63	67	75	84	85	87	94	99	105	111	117	123	125	127
Ligne 120 kV	225*	154	175	182	189	198	200	202	211	216	223	230	236	243	246	248
Zone grisée et valeur en rouge :		Année pour laquelle la capacité thermique de la ligne est dépassée														

Postes/ligne	Capacité (MVA)	Charge en pointe estivale (MVA)														
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Central-2, 120-12 kV	130	117	120	125	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134
Adélard-Godbout, 120-25 kV	98	50	67	71	80	89	90	92	99	105	111	117	124	130	132	134
Ligne 120 kV	200*	167	187	196	202	213	215	218	226	233	240	247	255	262	265	268
Zone grisée et valeur en rouge :		Année pour laquelle la CLT du poste est dépassée ou la capacité thermique de la ligne est dépassée														

² R-4112-2019, C-AHQ-ARQ-0002, paragraphes 1 à 13.

³ B-0022, page 11, tableau 2.

⁴ B-0021, pages 12 et 13, réponse 5.1.

Un premier constat qui découle de ce tableau est que le besoin en pointe hivernale n'est pas encore préoccupant, alors qu'il n'est prévu qu'à l'hiver 2029-2030, ce qui laisserait amplement de temps pour réaliser un projet d'expansion à trois ans de préavis si jamais cette prévision se concrétisait.

Un deuxième constat est que ce serait plutôt la situation en pointe estivale qui causerait problème à ce stade-ci, alors que les prévisions utilisées par le Transporteur et apparaissant au tableau 2 prévoient un dépassement de la capacité des lignes à 120 kV à compter de l'été 2022, ce qui déclencherait l'urgence du besoin du Projet.

Un troisième constat qui découle du tableau 2 est que la somme de la charge en pointe estivale des deux postes Central-2 et Adélar-Godbout serait plus grande en été qu'en hiver, tel qu'il apparaît à la ligne intitulée « Ligne 120 kV » des deux sections de ce tableau. L'AHQ-ARQ est d'avis que ce constat est pour le moins surprenant, alors qu'une telle situation de charge supérieure en été est tout à fait inusitée alors que, si l'on se fie aux dernières prévisions fournies par le Transporteur pour l'été 2019, **une telle situation ne prévaudrait pour aucun des 378 postes satellites, pas même ceux de Central-2 et d'Adélar-Godbout**⁵.

Un quatrième constat est que la prévision du poste Central-2 pour un même été 2019 est passée de 103 MVA dans un document déposé en décembre 2019⁶ à 117 MVA dans le tableau 2 ci-dessus, alors que pour le poste Adélar-Godbout une telle valeur est passée de 41 MVA à 50 MVA, le tout pour une **augmentation totale de 16 % pour la somme des deux postes en quelques mois** et ce, sans qu'aucune explication ne soit fournie dans la preuve du Transporteur.

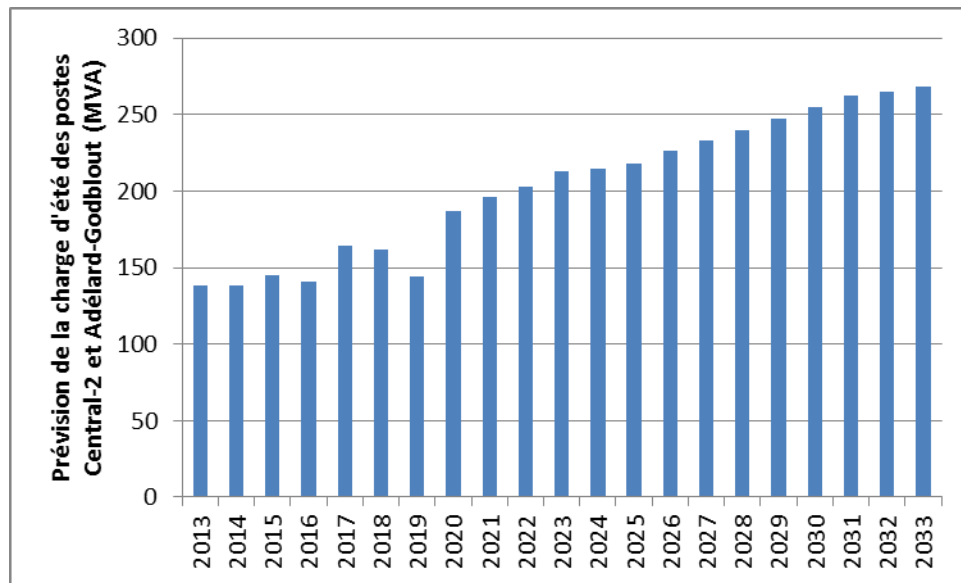
Un cinquième constat porte sur l'acuité des prévisions utilisées par le Transporteur pour les postes Central-2 et Adélar-Godbout dans le passé et l'inadéquation de la progression de celles-ci en contraste avec les augmentations importantes prévues pour la période 2020-2033 dans le présent dossier. Le graphique qui suit préparé par l'AHQ-ARQ montre l'inadéquation entre les prévisions pour les années passées et celles à venir⁷.

⁵ R-4096-2019, B-0067, pages 16 à 27, tableau 3.

⁶ *Ibidem*.

⁷ B-0022, page 11, tableau 2 (2020-2023) et pièce sur l'État de la transformation des postes des causes tarifaires du Transporteur (2013-2019).

Figure AHQ-ARQ-1
Prévision de la charge d'été totale des postes Central-2 et Adélar-Godbout (MVA)



Par exemple, on peut déduire de cette figure une hausse annuelle moyenne des besoins totaux de 0,7 % entre 2013 et 2019 et de 4,5 % entre 2019 et 2033, ce qui de l'avis de l'AHQ-ARQ, est difficilement justifiable, particulièrement dans la situation de récession majeure que nous vivons présentement et ce, malgré les hypothèses difficilement vérifiables et hautement discutables fournies par le Transporteur⁸.

Conclusion sur la nécessité du Projet

Suite aux constats effectués ci-dessus, l'AHQ-ARQ est d'avis que le Transporteur ne s'est pas acquitté de son fardeau de la preuve et n'a pas démontré que les prévisions des besoins étaient réalistes, surtout du fait qu'elles sont supérieures en été qu'en hiver. Par exemple, même si on transposait les prévisions des besoins d'hiver à l'été, ce qui demeure peu probable, les besoins d'un projet d'expansion ne se feraient sentir qu'en été 2026, ce qui laisserait beaucoup de temps avant de devoir réaliser un projet d'expansion.

Par conséquent, en se basant principalement sur les prévisions des besoins utilisées qu'elle juge non réalistes, d'autant plus dans le contexte actuel de ralentissement majeur de l'économie, l'AHQ-ARQ recommande à la Régie de ne pas approuver le Projet, à moins d'obtenir des explications probantes permettant de justifier la prévision des besoins utilisée.

⁸ B-0021, pages 14 et 15, réponses 5.3 et 5.4.

Le tout respectueusement soumis.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

DHC Avocats



Steve Cadrin, avocat

SC/fn

709098